

# Grille tarifaire

## Secteur privé et travailleurs indépendants

### 1. OFFRE SOCLE ET SPÉCIFIQUE

- > **Suivi de l'état de santé des salariés**
- > **Accompagnement individuel en psychologie du travail**
- > **Actions de médiation entre 2 personnes**
- > **Vie de l'entreprise** : participation au CSSCT, participation aux réunions de travail\*, gestion de crise sanitaire\*
- > **Prévention des risques professionnels**
- > **Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP) et maintien en emploi** : mobilisation et activation de la cellule PDP, accompagnement individuel des salariés, mise en place et suivi de l'Essai encadré
- > **Sensibilisation et conseils collectifs (prévention des risques professionnels, PDP, promotion de la santé publique au travail)** : webinaires ; actions intra-entreprises\* ; actions interentreprises ; journées de sensibilisation aux RPS
- > *Plan de prévention annuel (entreprises de + de 250 salariés)*

\*Un forfait d'actions en milieu du travail par an et par tranche de 75 salariés

	Montant HT par salarié
<b>Droits d'entrée</b> <i>facturable uniquement à la première inscription du salarié</i>	10 €
<b>Forfait annuel</b> <i>indépendant du nombre de visites effectuées dans l'année pour un même salarié (suivi simple, renforcé, ou adapté)</i>	115 €
<b>Intérimaire</b> : <i>forfait annuel indépendant du nombre de visites effectuées dans l'année (suivi simple, renforcé, ou adapté)</i>	101 €
<b>Rendez-vous non honoré</b> : <i>tarif du rendez-vous supplémentaire</i>	101 €

### 2. OFFRE COMPLÉMENTAIRE : tarifs ou sur devis

#### Prestation de service hors forfait annuel d'actions en milieu du travail :

- > **Suivi de l'état de santé des salariés** : prestations supplémentaires ou spécifiques, hors cadre de l'offre socle (sur devis)
- > **Clinique du travail** : Intervention collective, en entreprise (12 jours)
- > **Médiation collective** : 2 personnes et + : entretiens individuels préalables et séances de médiation collectives

- > **Vie de l'entreprise** : détachement IDEST dans le cadre d'une permanence infirmière en entreprise (sur devis) ; mise à disposition d'une cabine de téléconsultation en entreprise (sur devis)
- > **Prévention des risques professionnels** : accompagnement expert de niveau 2
- > **Bien-être au travail** : initiations complémentaires
- > **Actions de formation** : IPAL est un organisme de formation depuis le 23/11/05 enregistré sous le N° 11 94 06 742 94 auprès de la DRIEETS.
  - > Premiers secours : formations initiales et mises à jour
  - > Risques liés à l'activité physique au travail
  - > Référent échauffement en milieu professionnel

OFFRE COMPLÉMENTAIRE	Montant HT
<b>ACTION EN MILIEU DE TRAVAIL HORS FORFAIT</b>	900 €
<b>SENSIBILISATION EN ENTREPRISE HORS FORFAIT</b>	350€
<b>MÉDIATION À PARTIR DE 3 PERSONNES</b> ( <i>médiatrice IPAL + externe</i> ) *par salarié	95€*
<b>INITIATION À LA MINDFULNESS EN ENTREPRISE</b> ( <i>10 personnes – 1 jour</i> )	800€
FORMATION	Par salarié
<b>SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL (SST)</b> <i>Formation initiale</i>	250 €
<b>MAC SST</b> ( <i>Maintien et Actualisation des Compétences</i> )	150 €
<b>INITIATION AUX PREMIERS SECOURS AVEC DAE</b>	75 €
<b>PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS A L'ACTIVITE PHYSIQUE * IBC</b> ( <i>Industrie Bâtiment Commerces et activités de bureau</i> )	275 €
<b>PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS A L'ACTIVITE PHYSIQUE * PE</b> ( <i>Petite Enfance</i> )	275 €
<b>PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS A L'ACTIVITE PHYSIQUE * 2S</b> ( <i>Sanitaire et Médico-Social</i> )	420 €
<b>RÉFÉRENT À L'ÉCHAUFFEMENT EN MILIEU PROFESSIONNEL</b> ( <i>REMP</i> )	190 €

- > Toutes actions en milieu du travail en plus, ou hors de l'offre socle.

### 3. OFFRE DÉCOUVERTE

#### Offre adaptée et destinée aux entreprises non adhérentes à ipal : sur devis

- > Rencontre avec un professionnel médical de la santé au travail
- > Prévention des risques professionnels
- > Prévention de la désinsertion professionnelle
- > Prestation de services « sur mesures »
- > Actions de Formation